



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 novembre 2002

Conventions entre la Ville de Niort et les associations diverses

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 novembre 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

Excusés :

Madame Lefebvre ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire est excusée.

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002

DELIBERATION D20020343

Vie Associative/Jumelages

Conventions entre la Ville de Niort et les associations diverses

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen de la Commission Générale et après informations des Offices concernés pour les associations adhérentes,

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subventions avec les associations ci-dessous nommées :

L'Avenir de Cholette	457 €
Les Restaurants du Cœur	2 000 €
Imputation budgétaire : 920.251.6574#03137	

L'Association Conseil et Défense des Mineurs	1 000 €
L'Association Générale des Conversateurs des Collections Publiques de France	1 575 €
Imputation budgétaire : 920.251.6574#03161	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions jointes;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)